

damner à une prison perpétuelle, ou les faire périr secrètement.

Dans la dispensation des dignités, donnez-les, autant que possible, à ceux à qui elles appartiennent par héritage, sauf quelques exceptions en faveur du mérite éminent.

Pour la charge d'avogador, choisissez toujours des hommes au dessus des préjugés de la popularité; afin que le sénat et le conseil des Dix puissent, sans contradiction, étendre leur pouvoir selon les occurrences, et finissent par le consacrer. Si le choix ne peut tomber sur un avogador dévoué, ayez soin de le prendre aussi médiocre qu'il se pourra, et même un peu entaché.

Tendre toujours à affaiblir les quaranties; ces juges sont des populaires. Évoquer les affaires importantes au conseil des Dix. Si on pouvait une bonne fois se débarrasser de ce corps de judicature, tout n'en irait que mieux.

Le plus grand acte de justice que puisse faire le prince, c'est de se maintenir.

J'appelle justice tout ce qui concourt à la manutention de l'État.

Qu'on fasse les lois avec lenteur, mais qu'on tienne sévèrement la main à leur exécution; la désobéissance aux lois est d'une plus grande conséquence dans la république que dans la monarchie, parce que l'avènement d'un prince ferme rétablit l'ordre; tandis que dans la république, le gouvernement ne reprend pas de la fermeté en un instant.

Dans les querelles entre les nobles, il est de règle de châtier avec sévérité le moins puissant. Entre un noble et un sujet, donnez toujours raison au noble. Dans la justice civile, on peut, il faut garder une impartialité parfaite.

Tolérez les mariages des nobles avec des filles plébiennes: il y a à cela un double avantage; on prive le peuple de ses richesses sans violence, et on fait servir à relever une grande maison le travail de plusieurs générations de plébiens.

Toutes les fois que la parole du prince est engagée, la tenir, quoi qu'il puisse en coûter. L'infidélité coûte cher; car où trouver un nouveau serment auquel on puisse se fier, quand le premier a été violé?

Voici les règles pour la conduite du gouvernement envers ses sujets.

A Venise, entretenir leurs divisions. Caton en usait ainsi avec ses esclaves, et nos ancêtres faisaient battre les Castellans et les Nicolottes.

Dans les colonies, se souvenir qu'il n'y a rien de moins sûr que la foi des Grecs. Être persuadé qu'ils passeraient sans peine sous le joug des Turcs, à l'exemple du reste de leur nation. Les traiter comme des animaux féroces, leur rogner les dents et les

griffes, les humilier souvent, surtout leur ôter les occasions de s'aguerrir. Du pain et le bâton, voilà ce qu'il leur faut; gardons l'humanité pour une meilleure occasion.

Dans les provinces d'Italie, tendre à dépoüiller les villes de leurs privilèges, faire que les habitants s'appauvrissent, et que leurs biens soient achetés par des Vénitiens. Il est bon de maintenir l'égalité des impôts entre les nobles et les sujets, puisqu'elle est établie; mais il faut accorder aux premiers des délais et des soulagements, de crainte que les biens-fonds ne sortent des familles patriciennes. Il y a autant d'inconvénient à avoir des nobles trop pauvres que de danger à en avoir de trop riches.

Ceux qui, dans les conseils municipaux, se montreront ou plus audacieux ou plus dévoués aux intérêts de la population, il faut les perdre ou les gagner à quelque prix que ce soit: enfin, s'il se trouve dans les provinces quelques chefs de parti, il faut les exterminer sous un prétexte quelconque, mais en évitant de recourir à la justice ordinaire. Que le poison fasse l'office du bourreau, cela est moins odieux et beaucoup plus profitable.

De telles maximes sont abominables sans doute; mais elles le paraissent moins alors, dans ce siècle de guerres civiles, où l'audace des partis se signalait par l'usurpation du pouvoir, où la fureur des passions croyait rendre les crimes moins atroces, en les plaçant dans le domaine de la politique. On trouve, dans ce même livre que je viens de citer, un passage où l'auteur, sans en avoir le dessein, laisse apercevoir combien il regrette les factions qui venaient de déchirer la France. Il n'y a qu'à voir avec quel mépris il parle des princes de Guise, depuis qu'ils ne sont plus des factieux. « Le duc de Mayenne, dit-il, n'a pas su ou n'a pas voulu aspirer à la royauté; et, pour un homme qui consent à rester sujet, il ne peut prétendre à une plus haute fortune. Quant au duc de Guise, c'est un génie médiocre. Apparemment qu'il veut éprouver combien un homme de son nom peut vivre selon l'ordre de la nature.

Ces détails me paraissent suffisants pour donner une idée du gouvernement de Venise.

On a dit qu'après le mépris, ce que les princes devaient éviter le plus soigneusement, c'était la haine. En général, ils se font illusion; la flatterie les félicite d'être redoutés, et déjà ils sont haïs. Le gouvernement de Venise avait certainement droit à l'un et à l'autre; mais, indépendamment de ce qu'une administration douce et raisonnable pouvait tempérer ce qu'il avait d'odieux, il faut remarquer que la haine est moins dangereuse pour un gouvernement collectif que pour un prince unique. On en sent facilement la raison.